

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20240122-322623-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 26 janvier 2024

Publié le 26 janvier 2024

## Suite à la convocation en date du 10 janvier 2024 LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL Réunie à Lille le 22 JANVIER 2024

### Sous la présidence de Christian POIRET, Président du Conseil Départemental

Nombre de membres en exercices : 82

Etaient présents: Salim ACHIBA, Martine ARLABOSSE, Barbara BAILLEUL, Bernard BAUDOUX, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Valentin BELLEVAL, Pierre-Michel BERNARD, Stéphanie BOCQUET, Anne-Sophie BOISSEAUX, Loïc CATHELAIN, Régis CAUCHE, Marie CHAMPAULT, Isabelle CHOAIN, Marie CIETERS, Barbara COEVOET, Valérie CONSEIL, Frédéric DELANNOY, Agnès DENYS, Jean-Luc DETAVERNIER, Carole DEVOS, Stéphane DIEUSAERT, Marie-Laurence FAUCHILLE, Isabelle FERNANDEZ, Julien GOKEL, Michelle GREAUME, Jacques HOUSSIN, Simon JAMELIN, Sylvie LABADENS, Nicolas LEBLANC, Michel LEFEBVRE, Sébastien LEPRETRE, Didier MANIER, Luc MONNET, Laurent PERIN, Michel PLOUY, Christian POIRET, Eric RENAUD, Marie-Paule ROUSSELLE, Caroline SANCHEZ, Marie SANDRA, Céline SCAVENNEC, Nicolas SIEGLER, Patrick VALOIS, Aude VAN CAUWENBERGE, Anne VANPEENE, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON.

Absent(e)(s) représenté(e)(s): Grégory BARTHOLOMEUS donne pouvoir à Julien GOKEL, Frédéric BRICOUT donne pouvoir à Anne-Sophie BOISSEAUX, Josyane BRIDOUX donne pouvoir à Frédéric DELANNOY, François-Xavier CADART donne pouvoir à Jean-Luc DETAVERNIER, Yannick CAREMELLE donne pouvoir à Loïc CATHELAIN, Paul CHRISTOPHE donne pouvoir à Christian POIRET, Sylvie CLERC donne pouvoir à Nicolas LEBLANC, Christine DECODTS donne pouvoir à Barbara BAILLEUL, Sylvie DELRUE donne pouvoir à Michel PLOUY, Claudine DEROEUX donne pouvoir à Eric RENAUD, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY donne pouvoir à Caroline SANCHEZ, Jean-Claude DULIEU donne pouvoir à Isabelle CHOAIN, Maël GUIZIOU donne pouvoir à Stéphanie BOCQUET, Mickaël HIRAUX donne pouvoir à Marie SANDRA, Vincent LEDOUX donne pouvoir à Marie CHAMPAULT, Valérie LETARD donne pouvoir à Jacques HOUSSIN, Maryline LUCAS donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Elisabeth MASSE donne pouvoir à Sébastien LEPRETRE, Anne MIKOLAJCZAK donne pouvoir à Simon JAMELIN, Charlotte PARMENTIER-LECOCQ donne pouvoir à Luc MONNET, Marie-Hélène QUATREBOEUFS donne pouvoir à Barbara COEVOET, Bertrand RINGOT donne pouvoir à Didier MANIER, Sébastien SEGUIN donne pouvoir à Aude VAN CAUWENBERGE, Marie TONNERRE-DESMET donne pouvoir à Doriane BECUE, Jean-Noël VERFAILLIE donne pouvoir à Nicolas SIEGLER, Philippe WAYMEL donne pouvoir à Marie CIETERS.

Absent(e)(s) excusé(e)(s): Laurent DEGALLAIX, Monique EVRARD, Soraya FAHEM, Karima ZOUGGAGH.

<u>Absent(e)(s)</u>: Benjamin CAILLIERET, Olivier CAREMELLE, Françoise MARTIN, Max-André PICK, Frédérique SEELS.

**OBJET**: Attribution de la subvention "Matériel" 2024 aux collèges publics et à l'Ecole Européenne Lille Métropole.

Vu le rapport DC/2024/15

Vu l'avis en date du 15 janvier 2024 de la Commission Education, culture, sport, tourisme, vie associative

### **DECIDE à l'unanimité:**

- d'attribuer une subvention « Matériel », aux 202 collèges publics du Nord, dont l'Ecole Européenne Lille Métropole (EELM), d'un montant de 2000 € par établissement au titre de 2024, sous réserve du vote du Budget Prévisionnel 2024 ;
- d'autoriser la dépense d'un montant de 404 000 €, sur le programme 160080P002 ;
- d'autoriser les établissements à reporter les reliquats éventuels jusqu'à 3 exercices budgétaires suivant le versement ;
- d'autoriser le Département du Nord à récupérer les montants non consommés au 31 décembre 2023 des crédits alloués en 2020, dans le cadre de la subvention « Matériel » ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les actes et documents permettant la mise en œuvre de ces dispositions.

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 18 h 23.

47 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 26 pouvoirs.

Monsieur BERNARD, présent à l'appel de l'affaire, avait quitté définitivement la séance préalablement au vote sans donner de procuration. Il est donc compté absent sans procuration pour ce vote.

Vote intervenu à 18 h 24.

Au moment du vote, 46 Conseillers départementaux étaient présents.

Nombre de procurations: 26
Absents sans procuration: 10
N'ont pas pris part au vote: 0

Ont pris part au vote: 72 (y compris les votants par procuration)

### Résultat du vote :

Abstentions: 6 (Groupe Ecologiste Europe Ecologie Les Verts

Génération.s)

Total des suffrages exprimés : 66 Majorité des suffrages exprimés : 34

Pour : 66 (Groupe Union Pour le Nord – Groupe Socialiste,

Républicain et Citoyen – Groupe Communiste et Républicain : Pour l'Humain d'Abord ! – Mesdames BAILLEUL, DECODTS et DEROEUX ainsi que

Monsieur RENAUD, non-inscrits)

Contre: 0

Signé électroniquement



Pour le Président du Conseil Départemental et par délégation, La Directrice des Affaires Juridiques et de l'Achat Public,

Claude LEMOINE



#### RAPPORT N° DC/2024/15

# COMMISSION PERMANENTE Réunion du 22 janvier 2024

<u>OBJET</u>: Attribution de la subvention "Matériel" 2024 aux collèges publics et à l'Ecole Européenne Lille Métropole.

Dans le cadre de son accompagnement des collèges, le Département du Nord attribue chaque année une subvention aux collèges publics pour l'acquisition de matériel.

Cette subvention est accordée pour l'achat de matériel à destination des élèves et des personnels administratif et technique des collèges, que ce soit pour un premier achat ou un renouvellement d'équipement. Elle est versée directement à chaque collège public et l'achat est effectué directement par l'établissement. Ainsi, les collèges peuvent disposer du matériel nécessaire pour la rentrée de septembre.

En 2024, le montant de la subvention est reconduit à hauteur de 2 000 € par collège, soit une enveloppe totale de 404 000 € pour les 202 établissements dont l'Ecole Européenne Lille Métropole. Comme l'année précédente, la subvention est cumulable sur 4 ans afin de permettre les acquisitions de matériels plus conséquents (exemple : véhicule).

Il est à noter, qu'après réception des attestations des dépenses engagées au titre de 2023, le montant final 2020 non consommé fera l'objet d'un titre de recettes.

### Il est proposé à la Commission permanente :

- d'attribuer une subvention « Matériel », aux 202 collèges publics du Nord, dont l'Ecole Européenne Lille Métropole (EELM), d'un montant de 2000 € par établissement au titre de 2024, sous réserve du vote du Budget Prévisionnel 2024 ;
- d'autoriser la dépense d'un montant de 404 000 €, sur le programme 160080P002 ;
- d'autoriser les établissements à reporter les reliquats éventuels jusqu'à 3 exercices budgétaires suivant le versement ;
- d'autoriser le Département du Nord à récupérer les montants non consommés au 31 décembre 2023 des crédits alloués en 2020, dans le cadre de la subvention « Matériel » ;

- d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les actes et documents permettant la mise en œuvre de ces dispositions.

CODE GRAND ANGLE		ENGAGEMENTS		
OPERATION	ENVELOPPE	AUTORISES	DEJA CONTRACTES	PROPOSES DANS LE RAPPORT
16008OP002	16008E11	2830000	1216000	404000

Marie CIETERS Vice-Présidente